



Déclaration de protection par Droit d'Auteur - Logo "VSJ"

1. Informations sur l'auteur :

Nom de l'auteur : Jérémy Schneeberger
Date de naissance : ** ** **
Adresse de l'auteur : ***** ** ***** * ** ** **
Numéro de téléphone : *** ** ** ** **
Adresse email : *****@*****

2. Description du logo :

Le logo intitulé "VSJ" est une création originale, composée des éléments graphiques suivants :

- Le logo comprend les lettres « V », « S » et « J » qui sont uniformément espacées et bien alignées.
- La police est à une version arrondie et moderne, typique de l'esthétique numérique et épurée. Elle est sans empattement (sans-serif) avec des lettres épaisses et lisses.
- La couleur officiellement utilisée est le noir (sur fond transparent ou blanc si affiché sur fond clair). Il est également disponible en blanc (sur fond transparent ou noir si affiché sur fond foncé).

3. Date de création :

Le logo "VSJ" a été créé le : 1^{er} mars 2017

4. Lieu de création :

Le logo a été conçu à : Bex (code postal : 1880), Vaud, Suisse

5. Durée de protection :

Le droit d'auteur dure jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur.

6. Contexte et intention de la création :

Le logo "VSJ" a été conçu afin de se diversifier des marques de vêtements existantes. Elle a été créée dans le but de créer un mouvement sportif distinct. Aujourd'hui, il s'agit d'un logo pour une marque.

Cette œuvre est une création originale, unique et n'est pas copiée ni inspirée de toute œuvre préexistante.

7. Déclaration de protection par le droit d'auteur :

Par la présente, je, Jérémy Schneeberger, déclare être l'auteur et propriétaire exclusif du logo "VSJ", et revendique la protection de ce logo en vertu du droit d'auteur selon les lois en vigueur en Suisse, conformément à la **Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA)**.

Je certifie que ce logo est une œuvre originale, qui remplit les critères de l'originalité et de la créativité, et qu'il est protégé automatiquement par le droit d'auteur dès sa création. Le droit d'auteur sur cette œuvre m'accorde les droits exclusifs de reproduction, de distribution et d'adaptation de l'œuvre.

8. Moyens de preuve de création :

Pour prouver la création de ce logo et la date de sa conception, les éléments suivants sont conservés :

- **Fichiers numériques** contenant la date de création
- **Croquis ou brouillons** originaux
- **Captures d'écran** de la version finale du logo, si applicable

9. Engagement juridique :

Je m'engage à poursuivre en justice toute personne ou entité procédant à la reproduction, modification ou utilisation non autorisée du logo "VSJ". Cela pourra entraîner :

- Une action en justice pour contrefaçon.
- Des dommages et intérêts à verser à l'auteur.
- Une interdiction immédiate d'utilisation du logo.
- Des poursuites pénales en cas de violation grave.

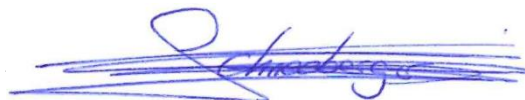
En cas de litige, je me réserve le droit de saisir les tribunaux suisses spécialisés en propriété intellectuelle afin de faire valoir mes droits.

10. Signature de l'auteur :

Je soussigné, Jérémy Schneeberger, en tant qu'auteur du logo "VSJ", certifie que toutes les informations contenues dans ce document sont exactes et véridiques.

Lieu et date : Bex, le 12 mars 2025

Signature de l'auteur :



Nom de l'auteur : Jérémy Schneeberger